

Politique d'accessibilité

Les équipes de Est Multi-copie sont mobilisées pour accueillir les personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté et personnalisé afin de favoriser leurs parcours de formation.

L'équipe pédagogique porte une écoute attentive à l'apprenant pour l'aider à surmonter ses difficultés.

Dans le cadre d'une situation de mobilité réduite, Est-Multicopie s'engage à trouver une solution permettant d'accueil en formation, soit en faisant la formation chez le client, en proposant un parcours à distance ou en louant un local adapté.

Comment bénéficier de ces mesures ?

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) favorise l'accès à des mesures d'accompagnement spécifiques en matière d'emploi et de formation pour les personnes en situation d'handicap et il existe une réglementation spécifique favorisant l'alternance.

Il faut donc faire une demande de RQTH auprès de la Maison Départementale des Personnes handicapées (MDPH) du département de résidence de la personne en situation de handicap.

Le dossier est ensuite examiné et la RQTH est attribuée par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) qui siège dans chaque MDPH.

Il existe également des aides accordées par l'AGEFIPH pour l'apprenant en situation de handicap et pour l'entreprise qui l'emploie.

Procédure :

- Analyse des besoins spécifique
- Synthèse des actions d'accompagnement ou de compensation
- Étude de la faisabilité de l'action par l'organisme de formation
- En cas de difficulté de mise en oeuvre : redirection de la personne en situation de handicap vers un des acteurs du handicap pour une mise en place d'actions d'adaptation ou de compensation